Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 07.09.11 | 44e année | No 22

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

Dialogue ?

Fidèle à lui-même, le Conseil d'Etat annonce aujourd'hui les désormais traditionnels reports de charges sur les communes. Plusieurs millions annuels pour la seule Ville de Neuchâtel. En sus bien sûr des petits transferts de dépenses de sa compétence, égrainés au fil de l'année. C'est sa manière de redresser les finances cantonales. Celles-ci vont mal, il appartient selon lui aux communes de procéder à de substantielles restructurations ou d'augmenter les impôts de leurs citoyens. Le sale boulot pour les autres.

Le pire n'est toutefois ni les reports eux-mêmes, ni leur montant, mais la manière. L'absence totale de concertation, de stratégie, de vision d'ensemble. En particulier, aucun transfert de compétence n'est prévu: les communes doivent juste passer à la caisse. Le mépris ne suscite jamais les énergies positives.

Notre canton ne pourra pas se développer sur les rivalités qui ternissent son image. Haut – bas, canton – communes. Dialogue.

Alain Ribaux
Directeur des finances

Le suicide est devenu la première cause de mortalité chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans, devant les accidents de la route.

Prévenir le suicide des jeunes

Tous les trois jours en Suisse, un jeune de 15 à 24 ans met fin à ses jours. Pour éviter de tels drames, l'association «STOP SUICIDE» lance tous les ans, à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide le 10 septembre, une campagne de sensibilisation en Suisse romande, que Neuchâtel relaiera pour la première fois cette année en placardant une dizaine d'affiches dans des lieux ciblés. Son message ? «On peut tous être le super-héros de quelqu'un.»

Avec ce slogan, la campagne vise à inciter les adolescents et adolescentes en détresse à briser le silence, en leur faisant prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls. Il existe toujours «un super-héros», parent, ami ou association, qui peut leur venir en aide. Mais la campagne rappelle aussi que la prévention du suicide est l'affaire de tout le monde. Quand une personne va mal, les premiers à s'en rendre compte sont les proches. Ce sont eux qui peuvent lui apporter «les premiers soins», en allant à sa rencontre si elle présente des signes inhabituels, en l'informant sur les lieux d'aide existants, en l'orientant vers des professionnels, en la soutenant dans ses démarches et en restant attentifs à l'évolution de sa situation.

«Parlons-en»

Dans la région neuchâteloise, l'association «Parlons-en» accompagne principalement depuis 2008 les proches de personnes suicidaires. «L'entourage ressent en effet souvent de la honte, de la culpabilité et une incapacité d'aider malgré son envie», souligne sa présidente Michèle Vuillemin-Borel. L'association assure une permanence téléphonique les mardis et jeudis de 16 à 19 heures (079 698 89 18) et organise une fois par mois un groupe de parole, à Neuchâtel ou La Chaux-de Fonds. Elle tiendra par ailleurs un stand dans ces deux villes le 10 septembre.

De son côté, le Parlement des Jeunes entend distribuer d'ici la fin de l'année aux lycéens et apprentis une «Lettre de l'espoir», les informant des aides à disposition. (ab)

Un projet pilote d'accompagnement d'élèves en difficultés scolaires démarre cet automne à Serrières.

Le Théâtre de la Poudrière présente «La mécanique du sel» du 8 au 18 septembre prochains.

La Ville sollicite un crédit pour participer au financement du futur skate-park du Littoral à Colombier.

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

imprimerie
messeiller sa

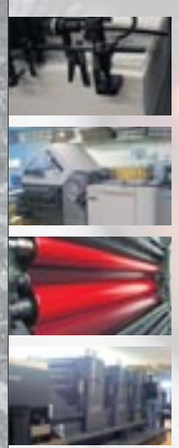

L'image
de votre entreprise
passe par notre
technique

Saint-Nicolas 11 • Case postale • 2006 Neuchâtel • Téléphone 032 725 12 96
Téléfax 032 724 19 37 • www.messeiller.ch • admin@messeiller.ch

Dans ce numéro

Contes de tous horizons

Les soirées de contes organisées par l'Association Paroles reprennent jeudi à 20 heures au Théâtre du Pommier avec la Bretonne Gigi Bigot. Elles se poursuivront tous les mois jusqu'en mars, avec à chaque fois un nouveau conteur. Dépaysement garanti.

Page 5

Droit de préemption

La Ville veut faire usage de son droit de préemption et racheter le droit de superficie octroyé pour le restaurant «Au Débarcadère». Le Conseil général se prononcera lundi sur cette opération jugée stratégique compte tenu du réaménagement prévu de l'espace «Numaport».

Page 8

Une ville sûre

La population de la ville de Neuchâtel se sent plus en sécurité qu'il y a cinq ans et a davantage confiance en sa police. C'est, du moins, ce qui ressort d'un récent sondage effectué par l'Université de Zurich.

Page 10

Les jeunes et l'argent

Un jeune sur trois est touché par des problèmes d'endettement en Suisse. Alors que le Parlement des jeunes organise une action de sensibilisation mercredi 21 septembre à la Case à chocs, Hélène Matile Kohler, coordinatrice du programme de prévention de l'endettement des jeunes au Centre social protestant, évoque les enjeux de cette problématique.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 14 septembre 2011.

Accompagnement extra-scolaire pour élèves en difficulté

Des bénévoles vont tenter de redonner confiance et estime de soi à des élèves en difficultés scolaires.

Projet pilote à Serrières

Une expérience pilote d'accompagnement d'élèves en difficultés scolaires sera tentée cet automne au collège de Serrières. A la rentrée d'octobre, des tandems formés d'un coach et d'un mentor s'efforceront d'améliorer les compétences de certains enfants en situation d'échec scolaire. Parallèlement, ces bénévoles entretiendront des contacts réguliers avec les parents pour qu'ils s'impliquent correctement dans la scolarité de leurs enfants.

La Fédération neuchâteloise des communautés immigrante (FENECI), à l'origine de ce projet-pilote, s'est attachée la collaboration du Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM), de l'Association neuchâteloise de services bénévoles (ANSB) et de la Direction des écoles de la Ville de Neuchâtel pour le concrétiser.

Complémentaire à l'école

L'enseignement dispensé dans les écoles est de qualité et toute une gamme d'appuis pédagogiques sont prévus pour les élèves en difficultés. Néanmoins, en dépit des efforts consentis, la réussite scolaire de certaines catégories d'élèves n'est pas optimale, en raison de leur contexte familial, social ou de migration. C'est à eux que s'adresse cet accompagnement extra-scolaire complémentaire.

Améliorer la confiance en soi

Par ce coaching extra-scolaire gratuit permettant à des élèves suisses ou étrangers de 6 à 11 ans de bénéficier d'un appui pédagogique personnalisé, la FENECI, le COSM, l'ANSB et la Ville souhaitent améliorer le lien social entre l'école, les parents et leurs enfants en difficulté. Plus qu'un simple rattrapage de la matière ou d'un suivi des devoirs, cet accompagnement consistera à renforcer la motivation et l'implication de l'élève dans ses apprentissages scolaires. Ce dernier sera suivi tout au long de l'année - ou sur une période plus courte selon les besoins - par des enseignants retraités ou bénévoles ou des étudiants HEP par exemple modestement défrayés. Ces coachs fixeront avec l'élève un certain nombre d'objectifs et détermineront les chapitres et modules à approfondir afin d'acquérir la matière inscrite au programme. Ils fourniront à l'élève les outils de base lui permettant «d'apprendre à apprendre» et mettront en avant les progrès effectués de manière à le motiver. Les coachs veilleront aussi à ce que le jeune s'épanouisse, gagne en confiance et élargisse ses connaissances générales.

Impliquer les parents

Ce projet repose sur une forte implication des parents. Lorsqu'un élève aura été signalé par son enseignant, le père et la mère seront conviés à un entretien auquel participera le mentor responsable de la relation entre parents et école, afin de leur expliquer en quoi consiste le coaching extra-scolaire et de les motiver à y envoyer leur enfant. Si les parents adhèrent au projet, une rencontre avec le mentor et le coach sera organisée durant laquelle sera signé un contrat engageant les parents à soutenir leur enfant et à garantir sa présence régulière lors des temps d'appui. Le mentor assurera le lien et la communication entre tous les acteurs impliqués dans le dispositif. Il pourra aussi, de cas en cas, agir comme un médiateur interculturel.

Evaluation en juin 2012

Une quinzaine d'enfants pourront participer à cette phase-test qui se déroulera à raison de deux heures par semaine, en principe le mercredi après-midi ou le samedi matin. Une évaluation sera effectuée à la fin de l'année scolaire 2011-2012. En cas de succès, le projet pourrait se développer dans d'autres collèges neuchâtelois. (pn)

Le Théâtre de la Poudrière présente sa dernière création du 8 au 18 septembre prochains

Le sel de la vie

Pour ses 40 ans, le Théâtre de la Poudrière signe, en collaboration avec la danseuse et chorégraphe Joëlle Bouvier, une création singulière, pleine de poésie et d'humour: «La mécanique du sel», à découvrir du 8 au 18 septembre prochains. Ici, point d'histoire, de personnage, ni même le moindre mot, mais la volonté de saisir la mécanique de nos existences.

«C'est un spectacle très beau, empreint d'émotions, de poésie, d'humour et traversé du sentiment de vie», raconte le directeur et metteur en scène du Théâtre de la Poudrière Yves Baudin. Après un précédent spectacle articulé autour du sentiment de peur, «La populace villageoise tremble d'effroi», la compagnie a choisi cette fois de travailler sur un élément: le sel.

Le sel déshydrate, corrode ou conserve. Il a trait à l'éternité, à la sexualité, aux saveurs des mets ou de la vie. Mais il est aussi un miroir de l'être humain, les hommes étant, selon une parabole biblique, «le sel de la terre». «L'ensemble de ces tas de sel forme le spectacle, dont le propos même est de parler de la vie», explique Yves Baudin.

Pas la moindre parole

Sur scène, marionnettes, acteurs, sculptures animées et objets tentent de saisir les moments et figures intemporels de toute vie humaine, comme l'émotion amoureuse. Ces «cristaux de sel» s'imbriquent l'un dans l'autre comme une mosaïque, pour dessiner la mécanique de nos existences, de nos sentiments et de nos attentes.

Tout cela, sur une musique signée par l'Ensemble Rayé, mais sans la moindre parole. «Dans "La populace villageoise tremble d'effroi", il y avait encore des panneaux avec des annotations, mais là, nous sommes arrivés à ne pas dire un mot. Et pourtant, ça raconte», relève Yves Baudin.

Un «ovni»

A quelques jours de la première, le metteur en scène ne sait pas bien comment cet «ovni», comme il qualifie lui-même ce spectacle, sera perçu. Mais le Théâtre de la Poudrière, qui fête cette année ses 40 ans, n'est pas du genre à «remettre ses pieds dans des pantoufles». Il n'a cessé d'explorer le théâtre de marionnettes pour adultes et d'inventer un langage qui lui est propre.

Avec «La mécanique du sel», le Théâtre de la Poudrière présente, avec la danseuse et chorégraphe Joëlle Bouvier, un spectacle beau et poétique.

Durant ces quatre décennies, le Théâtre de la Poudrière a créé une trentaine de spectacles, pour enfants et adultes et contribué à faire reconnaître le genre de la marionnette, notamment au travers de la Semaine internationale de la marionnette, dont la 14e édition se déroulera du 28 octobre au 6 novembre prochains à Neuchâtel. «La mécanique du sel» est le troisième événement organisé pour célébrer cet anniversaire. (ab)

«La mécanique du sel», les 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17 et 18 septembre au Théâtre de la Poudrière. Les représentations ont lieu à 20h30 les jeudis, vendredis et samedis et à 17 heures le dimanche. Réservations par téléphone au 032 724 65 19.

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert me et sa de 14 à 17 heures.
Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Dès le 3 avril, exposition «Neuchâtel: une histoire millénaire». Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 16 octobre, exposition Gérard Schneider – grands gestes pour un grand monde.
Mardi 13 septembre à 12h15, mardi du musée. Exposition «Neuchâtel: une histoire millénaire»: ballade au fil de l'eau. Visite ciblée par Nicole Quellet-Soguel.
Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques.
Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.
Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 15 septembre, exposition «Bruits». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.
Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre 2012, exposition «Sacrée science! Croire ou savoir…». Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.
Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 18 décembre, exposition «My-Thology», d'Elodie Pong. Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch
Galerie Ditesheim (rue du Château 8), du 11 septembre au 16 octobre, exposition Giulio Camagni, peinture et dessins. Vernissage samedi 10 septembre de 17 à 20 heures. Ouvert ma-ve de 14 à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.
Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 29 septembre: «Fleurs du désert», exposition de Valia Solène et Michel Bühler. Ouvert ma de 14 à 18 heures, me-sa de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Jeudi 8 septembre à 18h30, soirée conviviale à la canadienne avec plats artistiques apportés par les participants, à partager.
Jardin Botanique (Pertuis-du-Sault 58) jusqu'au 2 octobre, exposition Philippe Joset, sculpture, Nicole Siron, céramiques et Maryse Guye-Veluzat, gravures (villa de l'Ermitage).

Divers

Cour du collège de la Promenade, samedi 10 septembre de 9 à 12 heures, vente de jeux et jouets, par la ludothèque Pestalozzi.
Cour du collège du Crêt-du-Chêne, La Coudre, samedi 10 septembre de 9 à 14 heures, troc, vide-grenier (habits, objets divers, jeux-jouets). Organisation éveil à la Foi «café-sirop». Inscriptions et renseignements: Annick Collaud, tél. 032 753 99 49.
Collégiale, portes ouvertes samedi 11 et dimanche 12 septembre de 13 à 17 heures: journées européennes du patrimoine à la Collégiale.

L'actualité culturelle

Concert à l'Eglise rouge

Le chœur In illo tempore chantera ce mercredi à la Basilique Notre-Dame, l'Office des Vêpres de la Nativité de la Vierge.
Cette célébration comprend des œuvres de Tomás Luis de Victoria, célèbre musicien espagnol de la Renaissance. Il y a juste quatre cents ans s'éteignait ce talentueux compositeur, dont les œuvres rayonnent encore aujourd'hui partout dans le monde. Les Vêpres à la Vierge incluront aussi une œuvre de Claudio Monteverdi et des compositions récentes du directeur du chœur, Alexandre Traube.
Basilique Notre-Dame, mercredi 7 septembre à 19h30.

Exposition de céramiques et gravures

Nicole Siron et Maryse Guye-Veluzat exposent leurs œuvres à la Villa de l'Ermitage.
Agée de 53 ans, Nicole Siron a ouvert son atelier en 1987. Elle y crée différentes pièces céramiques et enseigne les arts visuels et l'histoire de l'art au Lycée Jean-Piaget. Nicole Siron favorise la simplicité des formes et la sobriété des couleurs pour la réalisation de séries de pièces céramiques. Son travail se prête aux installations et s'articule en fonction des espaces proposés.
Maryse Guye-Veluzat a découvert la gravure il y a 40 ans. Elle privilégie la technique de l'aquatinte, laquelle est certainement la plus picturale des expressions graphiques qui invite tout naturellement à travailler la couleur. Cette technique permet de rechercher des variations de texture, des matières généreuses ou au contraire des transparences.
Villa de l'Ermitage, Jardin botanique, Pertuis-du-Sault 58, jusqu'au 2 octobre. Ouvert du mardi au dimanche de 14 heures à 17h30 ou sur rendez-vous.

My-Thology à Dürrenmatt

Le Centre Dürrenmatt accueille jusqu'au 18 décembre, Elodie Pong et ses nouvelles créations : « petites études décalées sur le pouvoir », conçues spécifiquement pour cette exposition. L'installation est composée de quatre vidéos et de textes imprimés sur des toiles. Dans une mise en abyme contemporaine de l'œuvre de Friedrich Dürrenmatt, My-Thology ouvre une nouvelle perspective sur la pluridisciplinarité « image & mot » .
Née aux Etats-Unis, Elodie Pong est une artiste suisse qui depuis plusieurs années développe un travail subtil et analytique, procédant souvent par séries ou par cycles de vidéos se répondant et se complétant les unes les autres de manière décalée ou indirecte. Son langage cinématographique s'exprime non pas de façon linéaire, mais au moyen de questions-chapitres, créant ainsi un espace de projection et de réflexion ouvert pour le spectateur.
Centre Dürrenmatt, Pertuis-du-Sault 74, ouvert du mercredi au dimanche, de 11 à 17 heures.

L'Association Paroles dévoile le programme de sa nouvelle saison de contes

Besoin de l'imaginaire

« Le besoin de l'imaginaire » : telle s'intitule la conférence de la conteuse Gigi Bigot qui rencontrera le public ce mercredi 7 septembre à 18h30 à la librairie Payot. Le lendemain, la Bretonne se produira à 20 heures au Théâtre du Pommier. Elle contera des morceaux d'histoires traditionnelles qu'elle a recréés à sa sauce. Ce spectacle fait partie de la 2e saison de l'Association Paroles qui a récemment présenté son nouveau programme.

Les soirées de contes proposées par l'Association Paroles s'étendent de septembre à mars. Elles présentent la particularité d'être exclusivement destinés aux adultes. La programmation ne comprend que des conteurs professionnels qui sont rémunérés pour leur prestation.

Des conteurs de tous horizons

Le public aura l'occasion de découvrir le conteur-comédien Hassane Kassi Kouyaté du Burkina Faso. Ce fils de griot prendra ses quartiers à Neuchâtel durant une semaine à fin janvier. Outre son spectacle « L'arbre à palabres », il dispensera également des cours pour les conteurs de la région. Il terminera sa visite par une soirée apéro-contes avec le public. « Hassane fait partie des grandes personnalités de la culture et de la sagesse africaine », précise Georges Grillon, membre de Paroles. Pascal Mitsuru Guéran, lui, viendra de Belgique pour conter des histoires du Pays du soleil levant. Il partagera avec son public la culture japonaise de sa mère.

Gigi Bigot ouvrira la nouvelle saison de l'Association Paroles jeudi à 20 heures au Pommier. • Photo : sp

Deux conteuses suisses

La programmation fait également la part belle aux artistes suisses même si le conteur helvétique professionnel constitue une denrée rare : « En Suisse, il est dur de vivre du conte », indique Fabienne Vuilleumier, présidente de l'Association. Le public aura tout de même l'occasion de partager une soirée avec la conteuse suisse Christine Métrailler. Celle-ci ouvrira le 13 octobre une soirée dédiée au slam en collaboration avec la Scène libre de l'art des mots (SLAM) de Neuchâtel. Dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la francophonie, qui aura lieu en mars 2012, Paroles accueillera une autre conteuse suisse : Adriana Conterio. Elle abordera le sujet de l'immigration au travers d'histoires vécues dans son village d'origine au sud de l'Italie. Programme complet sur www.associationparoles.ch. (ak)

Gigi Bigot : jeudi 8 septembre à 20 heures au Théâtre du Pommier. Réservations auprès du Pommier au 032 725 05 05. Entrée plein tarif, 25 francs.

Chronique culturelle

Culture gratuite

La culture ne coûte pas forcément cher ! Grâce au Millénaire, chacun d'entre nous peut profiter d'une offre de grande qualité sans bourse délier. Cela a commencé avec les sons et lumière et les bougies de la cérémonie d'ouverture. Cela s'est poursuivi par plusieurs spectacles de rue auxquels s'ajoutent encore tous les soirs de cette semaine les représentations, au Passage, de l'Antigone de Henry Bauchau courageusement portée à la scène par Robert Sandoz qui, finalement, s'en sort plutôt bien. Les quelque 50 concerts prévus à travers la cité tout au long du week-end du Jeûne seront gratuits eux aussi ! Cette offre généreuse pour les mille ans de dame Neuchâtel s'accompagne de manifestations de qualité également offertes au public comme le récent Busker's Festival ou, dimanche dernier, « Les digitales » : un après-midi de musiques électroniques produites en direct au cœur de l'exposition « Bruits » du Musée d'ethnographie. On ne peut que se réjouir que nos concitoyens, quel que soit leur revenu, puissent accéder à une offre culturelle de qualité. Et souligner l'effort que font dans ce sens sponsors, Loterie romande et collectivités publiques.

Patrice Neuenschwander

Aux Editions Messeiller

PROMOTION !

Les deux ouvrages

25.–

au lieu de 36.–

Archibald Quartier

Un admirateur de la nature

Archibald Quartier devint, après des études en sciences naturelles, inspecteur de la chasse et de la pêche du canton de Neuchâtel, poste qu'il occupa durant 35 ans. C'est à ce titre qu'il constitua des réserves naturelles et sauvegarda des biotopes. Il fit également un travail considérable en sa qualité de conservateur du musée d'Histoire naturelle dont il assuma le déménagement du Collège latin à l'Ecole des Terreaux-Nord. Les 170 articles dus à sa plume étincelante parus entre 1977 et 1996 dans le Bulletin officiel de la Ville de Neuchâtel sont réunis dans ce livre.
188 pages, format 14,8 cm x 21 cm

Adolphe Ischer

Suivez le guide!

Adolphe Ischer fut d'abord instituteur, puis après l'obtention d'une licence et d'un doctorat ès sciences, fut nommé directeur des études à l'Ecole normale, puis inspecteur des études.
Parallèlement à ses activités professionnelles, il consacra une bonne partie de sa vie à donner des conférences dans le but de partager son amour de la nature avec les écoliers, les étudiants, les membres du Club jurassien ou ceux du Centre d'éducation ouvrière, qu'il guidait à la découverte des curiosités de notre canton. Il fut aussi rédacteur du Rameau de Sapin et membre de la Société neuchâteloise des sciences naturelles. Ses 127 articles publiés pendant une dizaine d'années dans le Bulletin officiel jusqu'en 1986 sont groupés dans ce livre.
179 pages, format 14,8 cm x 21 cm

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

..... ex. de l'ouvrage «Un admirateur de la nature» d'Archibald Quartier au prix de Fr. 18.–.
..... ex. de l'ouvrage «Suivez le guide!» de Adophe Isher au prix de Fr. 18.–.

..... **ex. des deux ouvrages au prix promotionnel de 25.– au lieu de 36.–**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom et prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____

Les forêts de Neuchâtel, mille ans d'histoire

La forêt de la Réforme

Le 4 novembre 1530, par 18 voix majoritaires en faveur de l'église réformée, les bourgeois de Neuchâtel sortent définitivement leur ville du Moyen Age. Cette décision consolide aussi leur volonté d'indépendance vis-à-vis de leur souveraine catholique, Jeanne de Hochberg, retirée en Côte-d'Or, à Epoisses, depuis le décès de son mari, le comte Louis d'Orléans. Les notables cherchent alors à tirer profit de cet éloignement en incitant la comtesse à se défaire de ses biens. C'est chose faite le 4 mai 1538, date à laquelle la souveraine vend aux Quatre Ministraux les biens du Prévôt, des chanoines et du chapitre de la Collégiale.

Extrait du plan de 1748 (archives de la Ville de Neuchâtel) et présentant les forêts situées au-dessus de Neuchâtel. Reproduit avec l'aimable autorisation d'Olivier Girardbille, archiviste communal. • **Photo: Blaise Mulhauser**

Un bois pour les pauvres

Une forêt fait partie du lot: le «petit bois venant de Bellevaux pour chauffer les pauvres». Selon les recherches menées par l'archiviste communal, Olivier Girardbille, il s'agirait du Bois-de-l'Hôpital, nommé un temps Bois-de-la-Maladière. En effet, déjà avant la vente, les revenus de certains biens du chapitre de la Collégiale étaient attribués par les ecclésiastiques au «soulagement des pauvres», c'est-à-dire à l'hôpital. Le vénérable établissement avait été construit en 1380 selon le bon vouloir du comte Louis et se trouvait à l'emplacement de l'actuel Hôtel de Ville.

Le taillis, un mode d'exploitation qui n'existe pratiquement plus

Quelques indices font penser que le périmètre de cette forêt n'a guère changé au fil des siècles. Une reconnaissance de la limite est faite en 1608, puis un plan extrêmement précis, dressé en 1748. A lui seul, ce plan est une mine d'or: on y voit les marques de divisions historiques et surtout des indications sur la structure de la forêt. Le Bois-de-l'Hôpital est ainsi nommé Taillée de Fahy, faisant référence au mode d'exploitation qui transforme la forêt en taillis, soit une coupe de bois ne laissant que des souches à partir desquelles rejettent de nouveaux troncs. Sur le plan est noté également «un chemin pour distraire le bois de la taillée». Ce bois, coupé tous les 20 à 30 ans, est surtout utilisé pour se chauffer ou cuisiner. Chaque année une parcelle différente est passée en coupe, ce qui permet d'avoir des bûches en permanence. Ce mode d'exploitation a persisté dans le canton de Neuchâtel jusqu'au début du XXe siècle et l'avènement de l'électricité.

Blaise Mulhauser,
Muséum d'histoire naturelle

Agenda culturel (suite)

Les Lundis des mots, lundi 12 septembre à 18h30 à la cave Bauermeister (rue des Moulins 21): *Guignol's band I* d'après le texte de Louis-Ferdinand Céline. Lecture par Fabien Purro.
A 20 heures à la librairie Le cabinet d'amateur (escalier du Château 2): *Marthex, la ferula tra mito e storia.* Conférence de Tindaro Gatani.

Bibliothèque publique et universitaire (BPU), place Numa-Droz 3, formations publiques:
formation avancée «recherches matières», mercredi 14 septembre de 18 à 19h30, mercredi 19 octobre de 18 à 19h30, mercredi 16 novembre de 18 à 19h30, mercredi 14 décembre de 18 à 19h30.
Inscriptions: tél. 032 717 73 02, e-mail: marion.kolly@unine.ch
Délai d'inscription: le vendredi précédant le cours. Un nombre minimum de trois participants est requis par formation. La BPU confirmera le vendredi précédent si le cours a lieu.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.
Installations extérieures: 9h à 20h.
Vendredi 9 septembre, fermeture des piscines extérieures (journée entière) en raison du triathlon des écoles primaires, dans le cadre du Millénaire (les piscines intérieures restent ouvertes selon l'horaire habituel 8h-22h).

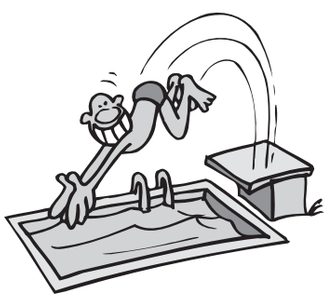

Piscine de Serrières
Horaire: 9h à 19h.

Football corporatif

Terrain des Charmettes
Mercredi 7 septembre, 18h45, Olympique Metalor-Philip Morris, groupe A.
Lundi 12 septembre, 20h15, Spectratime-Nexans, groupe B.

Football
Mercredi 7 septembre, terrain naturel Pierre-à-Bot, 19h30, FC Espagnol-FC Bôle I, coupe neuchâteloise.
Vendredi 9 septembre, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h, FC Helvetia-FC Dombresson, vétérans.
Samedi 10 septembre, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 9h, FC Serrières-FC Colombier, juniors E1.
A 10h30, FC Serrières-FC Cortaillod, juniors D2.
A 13h30, FC Serrières-FC La Côte, juniors B1.
A 16h, FC Serrières-FC Muttenz, 1re ligue.
A 18h30, FC Serrières-FC Colombier, 2e ligue.
Samedi 10 septembre, nouveau terrain naturel de Pierre-à-Bot, 14h, FC Serrières-FC Bas-Lac, juniors C2.
A 18h, FC Espagnol-FC Dombresson, 3e ligue.
Samedi 10 septembre, stade de la Maladière, 13h, FC Neuchâtel Xamax-FC Zürich, M18.
Dimanche 11 septembre, stade de la Maladière, 16h, FC Neuchâtel Xamax-FC Grasshopper, super league.

La Ville veut racheter le droit de superficie octroyé au restaurant « Au Débarcadère » en vue du réaménagement de l'espace « Numaport »

Une opération « stratégique »

Le Conseil communal veut racheter pour 825'000 francs le droit de superficie octroyé pour le restaurant « Au Débarcadère », situé sous le quai du port. « C'est une opération intéressante pour la Ville, tant du point de vue financier que stratégique », souligne-t-il dans son rapport transmis au Conseil général. Cette reprise lui donnerait en effet les coudées franches pour le réaménagement prévu de l'espace « Numaport ».

Cela fait près de 20 ans que le restaurant « Au Débarcadère » a remplacé la guinguette « La Cambuse » dans le port. Pour qu'il puisse voir le jour, la Ville avait dû transférer une parcelle située sous le quai du port du domaine public au domaine privé communal. Elle avait ensuite octroyé, en avril 1993, un droit de superficie pour 99 ans à la société Mimosa Neuchâtel, l'autorisant à construire sur le terrain de la Ville contre le paiement d'une redevance un restaurant d'une quarantaine de places.

Les travaux ont toutefois coûté nettement plus cher que prévu et plongé Mimosa Neuchâtel dans le rouge. A ce jour, la société doit toujours des arriérés à la Ville. Cela fait en effet des années que ses rentrées ne couvrent pas ses redevances, tant pour le droit de superficie que pour l'utilisation du domaine public l'été avec la terrasse, explique le Conseil communal.

Droit de préemption

Prise à la gorge, Mimosa Neuchâtel a demandé à deux reprises aux autorités communales de reprendre de manière anticipée le droit de superficie pour le « Débarcadère », la dernière fois en 2009. Après le préavis négatif de l'Exécutif, elle a cherché un autre acquéreur et finalement vendu son droit de superficie, le 16 août 2011, à l'actuel gérant du restaurant. En tant que propriétaire du terrain, la Ville a toutefois un droit de préemption et a décidé de l'exercer.

« La situation a bien évolué par rapport aux sollicitations précédentes », explique le Conseil communal. La Ville a récemment lancé un concours pour le réaménagement de l'espace public dans le secteur englobant le port ainsi que les places Numa-Droz et Alexis-Marie Piaget, jugé indigne de sa fonction de « porte d'entrée par le lac ». La reprise du droit de superficie lui permettrait « d'avoir la maîtrise du foncier sur l'ensemble du site et de mieux concilier les intérêts des nombreux exploitants situés dans le port ».

Le temps presse

Cette opération est également intéressante du point de vue financier, souligne le Conseil communal. Le restaurant est bien placé et ses installations sont en bon état. La valeur du bâtiment avait été expertisée à 1,2 million de francs il y a trois ans. La Ville a par ailleurs les moyens cette année de faire cette acquisition, qui va aussi permettre à la société Mimosa de lui rembourser son dû.

Pour exercer son droit de préemption, la Ville doit faire une offre au moins égale à celle fixée dans l'acte de vente, soit 825'000 francs, et ce, dans un délai de trois mois. Si le Conseil général donne son feu vert, les autorités entendent à terme établir un bail « avec un gérant qui s'inscrira dans la volonté de mettre en valeur le port ». (ab)

Regroupement judicieux

Le Conseil communal a également adopté deux rapports relatifs à Viteos. Dans le premier, il tire un bilan « positif » de l'activité de cette entreprise née voici trois ans de la fusion des Services industriels des Montagnes neuchâteloises (SIM), des Services industriels de la Ville de Neuchâtel (SIN), ainsi que de Gaz Neuchâtel (GANSA). Ce regroupement stratégique « s'est avéré judicieux », souligne l'Exécutif. Les objectifs visés ont en grande majorité été atteints. Les prix de l'électricité et du gaz ont été harmonisés et les coûts d'exploitation maîtrisés grâce à des économies d'échelle. La fusion a également permis de garder la maîtrise régionale de la distribution des énergies et de fluides. Dans le second rapport, le Conseil communal propose d'intégrer au sein de Viteos les trois sociétés de chauffages à distance des Terreaux, du Mail et de la Maladière, afin de maintenir un prix attractif de la chaleur et de favoriser le développement des réseaux de chauffage à distance. (ab)

Le rachat du droit de superficie pour le restaurant « Au Débarcadère » s'inscrit dans le réaménagement prévu de l'espace « Numaport ».

Le Conseil général se prononcera lundi s

La Comul co

Le Conseil général se prononcera lundi sur un rapport de l'exécutif concernant la participation de la Ville au financement du futur skatepark du Littoral à Colombier. Le Conseil communal sollicite un montant de 182'000 francs pour la construction de cette infrastructure devisée au total à 571'000 francs.

La Ville de Neuchâtel comme plusieurs communes du littoral est depuis longtemps sollicitée pour aménager un skatepark. La Communauté urbaine du littoral (Comul) qui réunit douze communes a décidé de développer un projet commun à l'échelle de l'agglomération.

Site proche des transports publics

Après l'étude de divers emplacements, c'est finalement celui de Colombier qui est sorti du lot. Il présente l'avantage de se situer à proximité d'un arrêt du Littorail et d'une piste cyclable. Le terrain en

Un skatepark de 550 m² sera aménagé à proximité de l'anneau d'athlétisme et des terrains de football de Colombier.

ur un crédit de 182'000 francs pour financer la part de la Ville à la construction d'un skatepark à Colombier

nstruit un skatepark

question jouxte le Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) et les infrastructures sportives publiques de l'anneau d'athlétisme ainsi que les terrains de football. Le Centre du vignoble, l'aérodrome et le manège sont autant d'infrastructures sportives privées qui se trouvent également à quelques pas du site sélectionné. Le groupe de travail de la Comul a lancé un appel d'offres auprès de trois entreprises de construction de skatepark pour obtenir un concept architectural et une estimation de son coût. Sollicité par la Comul, le Conseil d'Etat a accepté de son côté de mettre gratuitement le terrain à disposition.

Une surface de 550 m² pour «rider»

Le skatepark, d'une surface de 550 m², comprendra une mini-rampe avec spine, plusieurs bancs et une barre de slide. L'ensemble des installations sera construit en béton. D'une part, cette matière permet de réduire les nuisances sonores et d'autre part, elle résiste mieux au temps et aux intempéries. Le skatepark bénéficiera d'un éclairage qui permettra aux utilisateurs de rider en soirée. Dans un premier temps, il ne sera pas couvert. Si les utilisateurs trouvent des sponsors, ils pourront procéder à une pose de toiture. L'infrastructure n'accueillera pas que des skateboarders, les adeptes de roller ou de trottinette auront également de quoi s'adonner à leur passion.

Exploitation du site

La Comul entend fonder une association pour construire et gérer la nouvelle infrastructure. Baptisée «Association skatepark du littoral neuchâtelois», elle sera fondée par les 12 communes de la Comul et l'Association des utilisateurs. Cette dernière, qui compte 150 membres, se propose notamment de trouver des fonds pour la pose d'un couvert et d'organiser chaque année différentes manifestations publiques. Des cours pour les jeunes pourraient également voir le jour. L'Etat et la future association signeront une convention qui porte sur la mise à disposition gratuite du terrain pour une durée de 15 ans, renouvelable. Une autre convention, signée avec le Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois, réglera la question de l'entretien et des commodités.

Répartition des coûts

Le coût total de la construction du skatepark se monte à 571'000 francs. Les communes de la Comul participeront à hauteur de 420'000 francs. La part de chacune sera calculée en fonction de l'éloignement, du nombre d'habitants et de la desserte en transports publics. La part de Neuchâtel se monte à 182'000 francs. Les frais d'entretien qui s'élèvent à 30'000 francs par an, seront répartis selon les mêmes règles. La commune de Neuchâtel participera à ces frais à hauteur de 13'000 francs par an. (ak)

Un noctambus pour les trois villes

Les Conseils communaux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle ont répondu à la motion des groupes socialistes intitulée «Pour un noctambus interville». Celle-ci demandait aux autorités exécutives de mettre en place une ligne nocturne entre les trois villes les vendredis et samedis soirs ainsi que lors de grandes manifestations. Après de nombreuses négociations, une telle ligne de bus nocturne a vu le jour le week-end du 29 au 31 juillet. Depuis lors, les bus circulent tous les vendredis et samedis soirs, excepté les week-ends suivis ou précédés de jours fériés. Deux départs sont fixés de la Place Pury, à 1h et 3h du matin, et un départ du Locle, Technicum, à 2h. Le prix de la course se monte à 7 francs, sans reconnaissance des abonnements Onde Verte, demi-tarif CFF et abonnement général CFF. Un agent est présent dans chaque bus pour garantir la sécurité. Les coûts d'exploitation de la ligne s'élèvent à 119'600 francs par an. Après déduction des recettes et de la participation de l'Etat, les 76'544 francs restants sont répartis entre les trois communes. Cela représente pour Neuchâtel une charge de 31'230 francs. Cette nouvelle ligne est à l'essai jusqu'en décembre 2013.

Publication des résultats d'un sondage d'opinion sur la sécurité et la police à Neuchâtel

Une ville plus sûre

La population de Neuchâtel se sent aujourd'hui davantage en sécurité qu'il y a cinq ans et a plus confiance dans sa police dont elle pense qu'elle fait du bon travail. Le vandalisme préoccupe toujours les gens inquiets également des déchets qui jonchent les rues et pour leur sécurité lors de manifestations sportives. Tel est ce qui ressort d'enquêtes effectuées en 2006 par l'Observatoire de la sécurité et de la cohésion sociale et en 2011 par l'Université de Zurich.

La Ville de Neuchâtel comme d'autres collectivités publiques a commandé à l'Institut de criminologie de l'Université de Zurich un sondage dans lequel 500 personnes ont été interrogées sur leurs expériences en matière de criminalité ainsi que sur la police, sa présence dans les quartiers, son efficacité et la qualité de son travail.

Criminalité inférieure à la moyenne

Il ressort de cette étude que les taux de criminalité sont à Neuchâtel globalement inférieurs aux moyennes cantonale et nationale. Il y a par exemple moins de vols de motos et de vélos ainsi que de cambriolages en ville que dans le reste du canton et en Suisse. Par contre, les vols de biens personnels et les brigandages sont plus fréquents dans la capitale que dans le canton. Le nombre de victimes d'actes sexuels, de violences et de menaces est du même ordre de grandeur que la moyenne cantonale mais en revanche plus bas que la moyenne nationale.

La population dit apprécier le travail effectué par la police en ville de Neuchâtel.

Police bien perçue

Les victimes et la population en général se disent satisfaites du travail de la police en qui elles ont confiance et ce à Neuchâtel davantage qu'ailleurs en Suisse. Les habitants de la ville sont plus nombreux que ceux du canton ou de la moyenne nationale à estimer que la qualité du travail policier s'est améliorée ces dernières années et que la présence policière a augmenté. Le travail de prévention trouve un écho varié parmi la population mais atteint tout de même les publics visés. Il demeure cependant moins connu chez nous que dans le reste de la Suisse. Enfin, les différents usagers de la route neuchâtelois se sentent globalement plus en sécurité que la moyenne suisse.

Sécurité en amélioration

La comparaison entre les résultats de ce sondage récent de l'Université de Zurich et les données récoltées en 2006 par l'Observatoire de la sécurité et de la cohésion sociale confirme que la situation, sur le plan sécuritaire, s'est nettement améliorée en cinq ans au sein de la ville. La population est davantage satisfaite de sa police aujourd'hui qu'en 2006, une police qui fait du bon travail, qu'elle estime plus présente dans le terrain et envers laquelle elle nourrit une grande confiance.

La gare ne fait plus peur

Comme en 2006, la population continue de s'inquiéter prioritairement du vandalisme et des «jeunes qui traînent dans la rue». Le littering constitue une nouvelle source de préoccupation pour le public dont le sentiment subjectif d'insécurité augmente avec les déchets qui jonchent les rues. La gare et ses alentours, qui faisaient très peur il y a cinq ans, ne font plus partie des lieux inquiétants contrairement aux abords des discothèques que les Neuchâtelois préfèrent éviter la nuit. Les gens disent aussi s'inquiéter pour leur sécurité lors de grandes manifestations sportives.

Travailler les relations avec les victimes

Le sondage effectué par l'Université de Zurich sur le plan national montre que la situation en matière de sécurité est bonne en ville de Neuchâtel aussi bien objectivement que dans l'esprit des gens. Elle apparaît même plus satisfaisante que dans la plupart des villes et agglomérations suisses et meilleure qu'il y a cinq ans.

Des problèmes subsistent cependant, qui nécessiteront de nouveaux efforts ou des modifications d'approche de la part de la police. Il s'agit prioritairement du vandalisme, des troubles nocturnes autour des discothèques et du hooliganisme lors des matches de football. Les forces de l'ordre devront également travailler leur sens du contact et leurs relations avec les victimes dont certaines se déclarent peu satisfaites de la suite qui a été donnée à leur dossier. (pn)

L'ouverture d'un nouveau parking à l'espace de l'Europe devrait s'accompagner d'une fluidification du trafic

Davantage de places de parc à la gare

Un parking P+Rail de 100 places a ouvert ses portes vendredi à la gare de Neuchâtel. Il vient compléter l'offre du premier parking P+R situé à l'ouest de la gare. Les tarifs en vigueur dans le premier parking seront également appliqués pour le second. Les 20 premières minutes de stationnement sont gratuites.

La Ville se réjouit de l'ouverture de ce nouvel ouvrage qui se situe sous le bâtiment TransEurope. Ce dernier accueille la Haute Ecole Arc qui sera inaugurée les 16, 17 et 18 septembre. Ces places de parcs supplémentaires devraient permettre de désengorger l'espace de l'Europe. Avec l'entrée en fonction du deuxième P+R et de ses 20 premières minutes de stationnement gratuites, de nombreuses personnes pourront stationner en ouvrage, pour accueillir les voyageurs arrivant en gare ou accompagner ceux qui partent ou encore faire une course sans perturber le trafic, explique Pascal Sandoz, directeur de la Sécurité. La fluidité du trafic devrait s'en ressentir de manière plutôt positive.

Plus de P+R aux Beaux-Arts

La Société du parking de la gare de Neuchâtel qui appartient aux CFF, au Canton et à La Ville de Neuchâtel gère ce nouveau parking P+R qui dispose également d'emplacements exclusivement réservés aux véhicules rouges «Mobility».

Un parking P+R avait provisoirement été aménagé à la rue des Beaux-Arts pour la durée des travaux du bâtiment TransEurope. Avec l'ouverture du nouveau parking, il perd son statut. Ses places seront partiellement transformées en cases «dépose-minute» pour les personnes qui désirent accéder à la gare avec le Fun'ambule.

Deux nouveaux commerces

L'inauguration du nouveau parking P+R coïncide avec l'ouverture de deux nouveaux commerces. «Jeans Station» et «Mezzo di Pasta» complètent l'offre commerciale de la gare. Les deux magasins se sont installés au rez-de-chaussée du bâtiment TransEurope. «Jeans Station» vend des vêtements de mode et «Mezzo di Pasta» propose des pâtes fraîches à déguster sur place ou à emporter.

A propos...

Le feu au lac ?

Le vrai sens de la vie, n'est-ce pas l'amélioration de sa qualité ? L'étude récemment publiée par le Secrétariat d'Etat à l'économie révèle qu'un Suisse sur trois souffre professionnellement du stress. Délais à tenir, mobbing, horaires astreignants et autres insatisfactions des conditions de travail sont autant de causes qui permettent d'expliquer, faute de comprendre, ce phénomène pernicieux. Pire, ses conséquences sont souvent minimisées, ignorées, voire occultées par les personnes qui en sont victimes. Le temps et les avancées techniques, loin d'améliorer l'environnement du travail, amènent un autre constat : les statistiques confirment une constante progression des chiffres… Le résultat de cette étude nous rappelle un ami sud-africain qui s'émerveillait devant les prouesses techniques de l'horlogerie suisse et ne manquait pas une occasion de nous taquiner lorsque nous consultions nos breloques. Avec son flegme habituel, il nous assénait « Vous avez de belles montres ». Et il ajoutait : « Nous, on a le temps ! ».

Rémy Voirol

Conseil général

Dans ses séances des 10 et 22 août 2011, le Conseil communal a proclamé élus membres du Conseil général, Monsieur Beat Geiser, huitième suppléant de la liste PLR, en remplacement de Mme Katja Lehr et Monsieur Kodjo Agbotro, sixième suppléant de la liste socialiste, en remplacement de M. Claude Béguin.

Les arrêtés peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Visite publique de l'Hôtel de Ville

La prochaine visite guidée de l'Hôtel de Ville aura lieu **le lundi 12 septembre à 18 heures.** Le rendez-vous est fixé au Péristyle et il n'y a pas besoin de s'inscrire.

De 18 heures à 19h30, animation et visite libre des stands d'information, présentation des associations de quartiers.

A 19h30, séance traditionnelle du Conseil général.

Trente-neuvième séance du Parlement de la Ville

Cinq rapports à l'ordre du jour

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 12 septembre 2011 à 19h30, à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour de la séance est le suivant :

Nominations

11-123
Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN), en remplacement de Mme Christine Gaillard (PopVertsSol), démissionnaire.

11-124
Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, en remplacement de Mme Katja Lehr (PLR), démissionnaire.

11-125
Nomination d'un membre au sein de la Commission spéciale « des affaires communales en matière d'agglomération », en remplacement de Mme Katja Lehr (PLR), démissionnaire.

Rapports du Conseil communal

11-014
Rapport du Conseil communal, concernant le transfert de trois chauffages à distance à Viteos SA.

11-022
Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit pour exercer le droit de préemption légal suite à la vente du droit de superficie octroyé par la Ville à la société Mimosa Neuchâtel SA pour l'établissement « Au Débarcadère ».

11-018
Rapport du Conseil communal, concernant la participation de la Ville au financement d'un skatepark du Littoral à Colombier.

11-009
Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux des Villes de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Locle relatif à la fusion des Services industriels des Montagnes neuchâteloises (SIM SA) et des Services industriels de la Ville de Neuchâtel (SIN) ainsi qu'à la reprise de Gaz neuchâtelois SA (GANSA) par Viteos SA (Viteos).

11-013
Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux du Réseau des Trois Villes en réponse à la motion « Pour un noctambus inter-villes : au postulat « Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec », et au postulat « Mesures concernant la formation ».

Autres objets

10-312
Motion du groupe socialiste par Mme Martine Docourt Ducommun et consorts, intitulée « Pour une taxe au sac sociale ».

10-619
Interpellation du groupe PLR par M. Fabio Bongiovanni et consorts, intitulée « Bibliothèque cantonale : des discussions qui fâchent ? ».

10-620
Interpellation du groupe PLR par M. Fabio Bongiovanni et consorts, intitulée « Quelle politique de mise en location des biens appartenant à la Ville ? ».

11-603
Interpellation du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée « Les acteurs culturels à la rue ? ».

11-302
Motion interpartis des groupes PLR, socialiste, UDC et PopVertsSol par Mme et MM. Blaise Péquignot, Thomas Facchinetti, Maria Angela Guyot et Nicolas de Pury, intitulée « Pour un jumelage avec la Ville de Guimarães ».

11-303
Motion du groupe socialiste par M. Thomas Facchinetti et consorts, intitulée « Plus d'emplois, plus de logements ».

11-605
Interpellation du groupe PopVertsSol par Mme Catherine Loetscher Schneider et consorts, concernant les insectes pollinisateurs.

11-606
Interpellation du groupe socialiste par Mme Sabrina Rinaldo Adam et consorts, intitulée « Pour que les zones à 20 km/h soient vraiment des zones de rencontre ».

11-401
Proposition du groupe PLR par M. Blaise Péquignot et consorts, au sens de l'article 50 du Règlement général (art. 32a RG), visant à la modification du Règlement général du 22 novembre 2010 par l'introduction d'un article 62bis (petites questions).

11-501
Postulat du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulé « Avenir des domaines agricoles et forestiers propriété de la Ville ».

11-609
Interpellation du groupe PopVertsSol par M. Pascal Helle et consorts, intitulée « De l'argent immédiat pour une dette éternelle ».

11-610
Interpellation de MM. Luciano Bocchi et Pascal Domatezo, intitulée « Frais de conciergerie des bâtiments de la Ville ».

11-402
Proposition de M. Blaise Péquignot (PLR), au sens de l'article 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 27 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

11-701
Résolution du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « A Neuchâtel, on connaît l'hymne national et l'hymne neuchâtelois ».

11-403
Proposition de M. Alexandre Brodard et consorts, au sens de l'article 50 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, concernant la contribution de la Ville aux Eglises reconnues comme institutions d'intérêt public.

Pour mémoire

10-401
Proposition du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée « Pour un changement du système de rentes des Conseillers communaux retraités ». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 28 voix contre 5 et 4 abstentions, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission financière.**

10-502
Postulat du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, intitulé « Pour la rentabilité de notre patrimoine financier sans loyers excessifs ». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

10-304
Motion du groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée « Pour la création d'une institution destinée à gérer un patrimoine immobilier social et durable ». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

Neuchâtel, le 22 août 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, **Le chancelier,**
Alain Ribaux **Rémy Voirol**

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site internet www.neuchatelville.ch

La chronique « passion verte » de...

Le petit roi de l'été

Luc Vincent

Un parfum qui fait tout de suite penser à l'été, c'est celui du basilic. Pour beaucoup de monde, le basilic n'est qu'un simple condiment utilisé pour la cuisine. Je vous propose de partir à la découverte des nombreux mythes et légendes de cette plante aromatique.

Plus de cinquante espèces de basilic ont été découvertes. Ce sont des plantes qui poussent dans les régions de l'Asie, de l'Afrique mais que l'on retrouve de nos jours cultivées dans toutes les parties du monde. *Ocimum tenuiflorum* est le basilic sacré, un petit arbuste cultivé principalement dans les régions chaudes d'Asie. Il est utilisé pour la préparation de l'encens. C'est la plante sacrée des hindous, symbole de protection et de force, très utilisé en médecine ayurvédique.

Mais nous allons nous intéresser à *Ocimum basilicum* plus facile à cultiver chez nous. Tout d'abord *Ocimum* est tiré du grec okimon = plante à parfum et *basilicum,* basilicon = royal. Cultivé dès l'Antiquité, le basilic est arrivé chez nous depuis l'Egypte apporté par les Romains. Pas très populaire dans le courant du Moyen Age, il était lié à la sorcellerie : « Frotter des feuilles de basilic donne naissance à des scorpions ! »

Dans l'église orthodoxe, on ajoute du basilic à l'eau du baptême. En Roumanie pour le premier bain du nouveau-né, on ajoute des feuilles de basilic pour lui assurer le don d'être attractif, aimable et séduisant. Dans les régions balkaniques, on cachait dans le corsage de la mariée quelques feuilles de basilic pour garantir ses bonnes mœurs et sa pureté.

Toute la plante de basilic est aromatique. Ce qui domine, c'est le parfum frais de clou de girofle et cette odeur peut varier de l'anis à la citronnelle. Petit conseil : c'est juste avant la floraison que le basilic contient le plus d'huile essentielle. Il faut toujours consommer le basilic frais, car sec ou cuit il perd son arôme. La meilleure façon de profiter pleinement du basilic, c'est avec le pesto, cette sauce qui mélange de l'huile d'olive, de l'ail et des pignons. En plus d'être bon, le basilic facilite la digestion. Cultivé en pot sur une fenêtre, il éloigne les moustiques ; au jardin réservez-lui le coin le plus ensoleillé.

Actuellement dans le jardin du Palais DuPeyrou, il y a douze variétés de basilic : à grandes feuilles, à feuillage pourpre, à odeur d'anis, à petites feuilles, etc. L'hypothèse n'est pas vérifiée, mais l'on raconte qu'il faut insulter la graine de basilic pour qu'elle pousse bien. Mettre dans un bouquet de fleurs du basilic symbolise la pauvreté.

Bonnes découvertes.

L.V.

A travers l'histoire

La vue depuis le Plan permet d'embrasser tout le centre-ville et de prendre conscience de ses transformations : la première correction des eaux du Jura va amener le remodelage des rives, et notamment du port. Si la végétation cache aujourd'hui la rue de la Cassarde, elle n'empêche pas d'apercevoir, par beau temps, les Alpes se profiler de l'autre côté du lac. Photographie de Bruder Frères, vers 1871, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Plus d'informations sur cette image : www.imagesdupatrimoiNE.ch. Vincent Callet-Molin.

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Silvio Dolci, architecte à Yverdon (Dolci Architectes Sàrl), d'un permis de construire pour la construction de quatre garages 46, chemin des Brandards, article 10105 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Jean-Frédéric Malcotti.

Demande de Monsieur Hervé Betton, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'agrandissement d'une remise et l'aménagement d'un appartement 93, rue de l'Evole, article 3623 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Marie-Laure et Jacques Degrange.

Demande de Madame et Monsieur Simone et Claude Blatti, d'un permis de construire pour la création et l'agrandissement d'ouvertures en façades 21, chemin des Grands-Pins, article 42 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de Monsieur Serge Grard, architecte à Fenin (Maison d'art'chitecture), d'un permis de construire pour la mise en conformité de conteneur-bureau provisoire à l'avenue des Portes-Rouges, articles 8236 et 8237 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Facchinetti Automobiles SA.

Demande de Monsieur Michel Racine, ingénieur à Neuchâtel (RMT SA), d'un permis de construire pour l'adaptation du projet (modification d'un garage enterré) paru à l'enquête publique du 24 septembre au 25 octobre 2010 12, chemin des Trois-Portes, article 4756 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Magaly et Laurent Monnier.

Demande de Monsieur Michel Reber, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'aménagement intérieur et la création d'une lucarne 17, chemin des Valangines, article 9086 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Dominique Massard.

Demande de Monsieur André Rotzetter, ingénieur à Zürich (André Rotzetter + Partner Zürich AG), d'un permis de construire pour l'installation d'une station de météorologie à la route de Chaumont, article 15607 du cadastre de Neuchâtel à Chaumont, pour le compte de l'Office fédéral des constructions et de la logistique.

Les plans peuvent être consultés du 12 août au 14 septembre 2011, délai d'opposition.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Silvio Dolci, architecte à Yverdon-les-Bains (Dolci – atelier d'architecture et urbanisme Sàrl), d'un permis de construire pour la démolition des bâtiments 2, 4, 6 et 34, rue de Bourgogne, articles 9358 et 8982 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Alfred Müller SA.

Demande de Monsieur Pascal Stirnemann, ingénieur à Couvet (Bureau d'ingénieurs Pascal Stirnemann), d'un permis de construire pour la création d'un garage collectif 22, rue des Usines, articles 13143 du cadastre de Neuchâtel et 106 et 107 du domaine public, pour le compte de la Société Philip Morris Products SA.

Demande de Monsieur Michel Tanner, architecte à Boudry, d'un permis de construire pour la construction d'une piscine extérieure privée 45, chemin du Pré-Girard, article 12712 du cadastre de Neuchâtel à Chaumont, pour le compte de Monsieur Thierry Schneider.

Demande de Monsieur Kurt Kohler, architecte à Peseux (Atelier ac architectes SA), d'un permis de construire pour la construction d'un couvert à voitures 51-61, rue du Vully, article 2509 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la Fondation de placement «Zürich».

Les plans peuvent être consultés du 19 août au 20 septembre 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Maelvan Even, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'agrandissement d'une zone de repos 4a, chemin des Trois-Portes, article 5902 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Résidence des Trois-Portes Sàrl. Les plans peuvent être consultés du 26 août au 26 septembre 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Andrea Pelati, architecte à Neuchâtel (Andrea Pelati Architectes SA), d'un permis de construire pour la rénovation de l'enveloppe de l'immeuble, la construction d'un ascenseur, l'agrandissement de balcons et la création de places de parc 53, rue des Charmettes, articles 8020 et 9047 (16123) du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Jean-François Buschini. Les plans peuvent être consultés du 2 septembre au 3 octobre 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur José Schüll, architecte au Landeron (Erard & Schüll architectes), d'un permis de construire pour la transformation et l'agrandissement d'une maison familiale 9, rue du Clos-de-Serrières, article 9081 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Sandrine Haller et Monsieur Patrick Pelletier.

Demande de Monsieur Olivier Dürig, architecte à Neuchâtel (DG Bureau technique), d'un permis de construire pour la transformation d'un immeuble et la création d'un appartement duplex 15, chemin des Ribaudes, article 8534 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Valérie et Alain Bühler.

Demande de la Société Aliath Sàrl, d'un permis de construire pour la création d'une pergola 2, esplanade Léopold-Robert, article 13496 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de l'Hôtel Beaulac SA.

Demande Monsieur Pierre Studer, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture Pierre Studer SA), d'un permis de construire pour la transformation et le rehaussement d'un immeuble et l'installation d'un ascenseur 3, rue Jean-Jacques-Lallemand, article 2107 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de l'hoirie Bouvier par Fidimmobil SA.

Les plans peuvent être consultés du 9 septembre au 10 octobre 2011, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Echos

■ Lundi dernier, le Conseil communal a été représenté par M. Pascal Sandoz, directeur de la sécurité, au Dialogue avec le chef de l'Armée, au Château de Colombier.

■ Vendredi, M. Pascal Sandoz, directeur de la sécurité, représentera les Autorités communales, à la séance relative à la consultation du DJSF concernant la Police du feu.

■ Samedi, le Conseil communal sera représenté par M. Pascal Sandoz, vice-président, à la soirée du 75e anniversaire du Cercle de la Voile de Neuchâtel.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à Mmes et MM. Beatrix et François Wenger-Strebel, Maria et Giovanni Conte-Bortoletto, Marcelle et René Dietrich-Bodenmann, Eglantine et Jean André Rüfenacht-Borgeaud-dit-Avocat, à l'occasion du 50e anniversaire de leurs mariages et à Mme et M. Annette et Raymond Krebs-Werny à l'occasion du 55e anniversaire de leur mariage.

■ Le Conseil communal a également adressé ses vœux et compliments à Mme Marguerite Degiez, à l'occasion de son 100e anniversaire.

Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siégera les :

- **mardi 27 septembre**
- **vendredi 28 octobre**
- **mardi 22 novembre**
- **mardi 13 décembre**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Neuchâtel Cité de l'énergie
european energy award

Programme cinéma pour la semaine du 7 au 13 septembre

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
DESTINATION FINALE – 3D
2e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h30, ve/sa 22h30.
Acteurs: Emma Bell, Miles Fisher.
De Steven Quale.

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
LES SCHTROUMPFS – 3D
6e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF me au ma 15h15.
De Raja Yelchin.

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
TU SERAS MON FILS
3e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h.
Acteurs: Niels Arestrup, Lorant Deutsch.
De Gilles Legrand.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
PRÉSUMÉ COUPABLE
1re semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h15, 20h30, je/ve, lu/ma 15h30, ve/sa 22h45.
Acteurs: Noémie Lvovsky, Philippe Torreton.
De Vincent Gareq.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
LES SCHTROUMPFS – 2D
6e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF me, sa/di 15h30.
De Raja Yelchin. Derniers jours en 2D.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
LA PEAU QUE J'HABITE
4e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO s-t fr/all. me au ve, lu/ma 15h, me au ma 17h30, 20h30.
Acteurs: Antonio Banderas, Elena Anaya.
De Pedro Almodovar.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
COWBOYS & ENVAHISSEURS
3e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Harrison Ford, Daniel Craig.
De Jon Favreau. Dernières séances.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
UN JOUR
3e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF sa/di 15h.
Acteurs: Anne Hathaway, Jim Sturgess.
De Lone Scherfig. Derniers jours.

ARCADES — **032 710 10 44**
SEXE ENTRE AMIS
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au ma 18h, me au ma 20h30, ve au ma 15h45, ve/sa 23h.
Acteurs: Justin Timberlake, Mila Kunis.
De Will Gluck.

ARCADES — **032 710 10 44**
CARS 2 – 3 D
7e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF sa/di 13h30.
De John Lasseter. Derniers jours.

ARCADES — **032 710 10 44**
LA GUERRE DES BOUTONS
1re semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF di 11h. Acteurs: Alain Chabat, Eric Elmosnino, Mathilde Seigner.
De Yann Samuell. Avant-première.

BIO — **032 710 10 55**
HABEMUS PAPAM
1re semaine. 10 ans sug. 16 ans.
VO angl. s-t fr/all. me au ve, lu/ma 15h, me au ma 18h, 20h15.
Acteurs: Michel Piccoli, Nanni Moretti.
De Nanni Moretti.

BIO — **032 710 10 55**
THE ZOOKEEPER
4e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF sa/di 15h.
Acteurs: Kevin James.
De Frank Coraci. Derniers jours.

REX — **032 710 10 77**
COMMENT TUER SON BOSS ?
4e semaine. 14 ans sug 14 ans.
VF me au ma 20h15, ve au ma 15h30, ve/sa 22h45.
Acteurs: Jennifer Aniston, Kevin Spacey, Jason Bateman.
De Seth Gordon.

REX — **032 710 10 77**
SEXE ENTRE AMIS
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me/je 15h30.
Acteurs: Justin Timberlake, Mila Kunis.
De Will Gluck.

REX — **032 710 10 77**
LA PLANÈTE DES SINGES
5e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 17h45.
Acteurs: Freida Pinto, James Franco.
De Rupert Wyatt.

STUDIO — **032 710 10 88**
LES BIEN-AIMÉS
1re semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 14h45, 20h30.
Acteurs: Catherine Deneuve, Chiara Mastroianni.
De Christophe Honoré.

STUDIO — **032 710 10 88**
THE MUST BE THE PLACE
3e semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VO s-t fr/all. me au ma 17h45.
Acteurs: Sean Penn, Judd Hirsch.
De Paolo Sorrentino.
Derniers jours.

L'instantané de Stefano Iori...

... 25e anniversaire de l'association du Tertre

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Prévention du suicide
Ligne d'aide pour les jeunes, numéro gratuit 147, 24h/24.
La Main tendue, numéro gratuit 143, 24h/24.
Sites internet: www.ciao.ch; www.stopsuicide.ch; www.suicide-parlons-en.ch

Accueil familial de jour (mamans de jour) (Tivoli 28, case postale 26, 2003 Neuchâtel), permanence tél. au 032 717 74 56, lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h, mardi de 14h à 18h et jeudi de 8h30 à 11h30, e-mail: afj.littoral@ne.ch, www.mamansdejour.ch

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00**, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144**.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du samedi 10 et dimanche 11 septembre

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: église ouverte du lundi au vendredi de 16 à 18h, samedi de 11 à 13h (présence et exposition).

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène. Di à 18h, culte des jeunes (lieu surprise).

Valangines: di à 9h30, culte.

Est:

Maladière: sa 10 à 18h, culte Parole & Musique avec sainte cène *«Jésus-Christ, notre Repos et notre Eveil»*. Sous la direction de Maryclaude Huguenin, l'Ensemble vocal *Domenica*, de La Chaux-de-Fonds chantera des hymnes et cantiques de la liturgie israélite (Louis Lewandowski 1821-1894); à l'orgue, Robert Märki.
Les mêmes interprètes donneront un concert à 20h15. Entrée libre, collecte.

Ouest:

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 11. September, 17 Uhr, Gottesdienst im Poudrières 21, Neuchâtel, Abendandacht. 13 September 14.30 Uhr, Poudrières 21, Neuchâtel.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 17h30, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 18h, messe.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

UN PARRAINAGE SOLIDARITÉ
pour l'avenir des enfants

© Jolidon / Tdh

❑ **Oui, je souscris un parrainage solidarité en faveur des enfants**
Je verserai chaque mois:

❑ Fr. 30.- ❑ Fr. ____

Veuillez m'envoyer la confirmation de mon parrainage et les bulletins de versement.

❑ Je souhaite recevoir plus d'informations sur les parrainages

❑ Madame ❑ Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

NPA/Lieu _____

Date _____

Signature _____

Terre des hommes, Service Parrainages
En Budron C8, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél 021/654 66 66 • fax 021/654 66 77
E-mail: info@tdh.ch

Terre des hommes
aide à l'enfance - www.tdh.ch

Annonce gratuite

En Suisse, un jeune sur trois, entre 13 et 25 ans, est touché par des problèmes d'endettement

Les jeunes parlent d'argent

Le Centre social protestant de Neuchâtel (CSP) en collaboration avec le Parlement des jeunes de Neuchâtel (PJNE) met sur pied une « cash-cash party » mercredi 21 septembre de 14 à 20 heures à la Case à chocs. Cette manifestation vise à sensibiliser les jeunes à l'endettement. Diverses animations, dont un jeu de rôle grandeur nature, seront proposées pour leur apprendre à gérer un budget. Hélène Matile Kohler, coordinatrice du programme de prévention de l'endettement des jeunes du CSP baptisé « Les Ficelles du Budget », évoque les enjeux de cette problématique qui touche les adolescents de plus en plus tôt.

Selon Hélène Matile Kohler, l'endettement d'un jeune peut commencer par la demande d'une avance sur son argent de poche.

Quel est le profil des jeunes concernés par l'endettement ?

Les jeunes qui souffrent d'endettement n'ont souvent suivi aucune formation. D'après les statistiques qui se basent sur les personnes qui viennent consulter le CSP, 23% sont en pré-apprentissage, 27% n'ont aucune formation et 44% bénéficient d'un CFC ou d'une maturité. L'endettement n'épargne cependant aucune catégorie. Il résulte souvent d'un événement auquel la personne n'est pas préparée : le premier salaire, la maladie, le chômage, le mariage ou encore l'arrivée d'un enfant.

D'où vient le problème plus exactement ?

L'endettement d'un jeune peut commencer par la demande d'une avance sur son argent de poche ou par un prêt d'argent auprès de ses copains. Petit à petit, il entre dans une spirale dont il est difficile de sortir. La publicité y est pour beaucoup. Nous vivons une époque de surconsommation dans laquelle nous aimerions tout obtenir et tout de suite. A l'adolescence, les jeunes ont besoin d'identification, ils se cherchent. A cet âge, il n'est pas facile de résister à la tentation. Ils doivent faire face à la pression de marques. Si un jeune n'a pas le dernier téléphone portable ou la dernière console, il passe pour un ringard.

Que faudrait-il faire pour y remédier ?

En 2004, le CSP a lancé un programme neuchâtelois de prévention à l'endettement des jeunes. Baptisé «Les Ficelles du Budget», il vise à les sensibiliser à cette problématique et à leur apporter des pistes pour ne pas tomber dans cet engrenage. Nous dispensons des ateliers de prévention dans les écoles du secondaire II. Nous avons commencé notre action à l'ESTER et au Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds. Depuis 2008, nous avons étendu notre champ d'action dans le Bas du canton aux Lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont.

Comment se déroulent ces matinées de prévention à l'endettement ?

Les deux assistants sociaux ont une mallette avec des outils pédagogiques à disposition. Ils présentent les différents postes d'un budget aux élèves, à savoir le loyer, la nourriture, la caisse maladie, les impôts, etc. Ces derniers préparent ensuite par petits groupes un budget en fonction de la situation d'un personnage à choix. Après l'exercice, ils reçoivent des exemples de budgets réels. Nous leur donnons différentes pistes pour éviter l'endettement. Nous leur conseillons d'établir leur propre budget, de le tenir et de prévoir une somme destinée aux impondérables. Les jeunes doivent apprendre à dire non aux nombreuses sollicitations et savoir opérer des choix quant à leurs priorités.

Quelle réaction un jeune doit-il adopter en cas d'endettement ?

Si un jeune ne réussit plus à régler ses factures, il faut qu'il en parle. Il devra faire preuve de courage pour affronter le problème. Beaucoup de personnes endettées attendent par peur d'en parler. Les créanciers sont souvent ouverts à négocier des arrangements. Le temps nécessaire à régler ses dettes est proportionnel à l'endettement. Cela peut prendre du temps, mais il y a toujours de l'espoir. Les jeunes qui souhaitent obtenir des renseignements ou de l'aide peuvent s'adresser au CSP par téléphone au 032 722 19 60 ou par courrier électronique à csp.neuchatel@ne.ch.

Comment la «cash-cash party» a-t-elle vu le jour ?

Ce projet est un vieux rêve. Comme on ne touche pas tous les jeunes par le biais de nos ateliers, j'ai contacté le Parlement des jeunes. Je leur ai présenté notre programme de prévention. Ils ont tout de suite accroché et mis en place une commission.

En quoi consiste le projet concrètement ?

Nous avons imaginé un parcours pour aborder le thème de l'argent sous forme ludique. Chaque jeune se mettra dans la peau d'un personnage. Il pourra notamment interpréter le rôle d'un apprenant qui gagne son premier salaire. Les participants découvriront les différentes rubriques qui composent un budget à travers la Case à chocs. Des collègues se mettront à leur disposition pour répondre à leurs questions. L'association de théâtre du «Caméléon» présentera un spectacle d'une durée de 15 minutes à propos d'un jeune qui souhaite acheter un scooter. Les comédiens joueront la scène à plusieurs reprises pour donner la possibilité aux spectateurs de participer et plus précisément de changer les comportements des personnages qu'ils n'approuvent pas. La manifestation sera agrémentée d'un défilé de mode et de shows de danse.

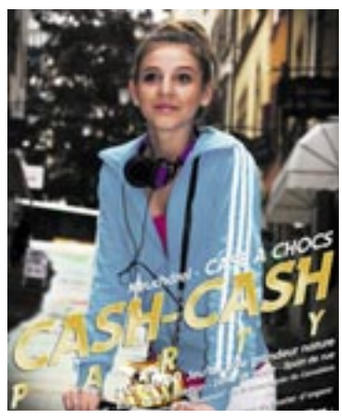

Allez-vous étendre vos mesures de prévention à d'autres milieux ?

Le CSP a mis en place son programme de prévention à l'endettement des jeunes grâce à un don de la Loterie romande. Ce fonds sera bientôt épuisé. J'espère que nous réussirons à pérenniser cette action. Le monde politique nous a toujours apporté son soutien moral. J'aimerais qu'il nous donne les moyens de faire de la prévention systématique, notamment dans les écoles.

Anne Kybourg

«Cash-cash party»: mercredi 21 septembre de 14 à 20 heures à la Case à chocs. Entrée gratuite. Renseignements sur www.csp.ch/ne.